

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2008

Le vingt cinq juillet deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes BURET, BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET ;  
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

**Absents :** Madame Nadine CASSAGNE donne pouvoir à madame BURET Véronique  
Monsieur PERRIN Armand donne procuration à Monsieur Trouilloud Roger  
Madame SCOLARI Marylène, Monsieur SCHNEIDER Vincent

**Secrétaire de séance :** Madame MARRANT Myriam

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une personne a été engagée pour s'occuper de l'entretien, de l'accueil et du gardiennage du complexe sportif.

83/2008

<b>TARIFS SPECTACLES SAISONS CULTURELLES</b>
--

Monsieur Jean François Miralles, Conseiller municipal chargé de l'organisation de la saison culturelle présente à l'assemblée les objectifs des saisons culturelles à venir. Les tarifs pratiqués actuellement ne correspondant pas aux objectifs fixés, il est nécessaire de se prononcer sur de nouveaux tarifs. Monsieur Miralles propose les tarifs suivants :

Tarif pour un spectacle :

PLEIN TARIF	TARIFS REDUITS	
	Chômeurs Lycéens – Etudiants < 26 ans Personnes âgées (>65 ans)	Enfants < 12 ans
8% et 20 % du prix d'achat plafonné à 10 euros	75 % du plein tarif	60 % du plein tarif

Abonnements :

3 spectacles au choix	4 spectacles au choix	5 spectacles
10 % de remise sur les tarifs	15 % de remise sur les tarifs	20 % de remise sur les tarifs

Cinéma plein air :

Gratuit

Modalité de vente :

Les recettes des ventes à l'unité se feront par tickets à triples souches numérotés.

Les abonnements se feront par cartes numérotées où seront imprimés les 5 spectacles.

Suivant le choix de l'abonné, les spectacles seront cochés et la réduction sera appliquée en fonction du nombre de spectacle et de la catégorie tarifaire (plein tarif, tarif réduits).

En échange de son paiement, l'abonné recevra un reçu extrait d'un registre de recette.

Les places ne seront ni reprises, ni échangées.

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur Jean François Miralles.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le lundi 8 septembre 2008 à 20 h 30